

AVIS PUBLIC CONSULTATION ÉCRITE

L'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal tiendra une consultation écrite quant à l'objet et aux conséquences des premiers projets de règlements numéro **RCA08-08-0001-144 et RCA08-08-0001-145**, modifiant le règlement numéro **RCA08-08-0001 sur le zonage**, adoptés le 5 octobre 2021.

Le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-144 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage vise à :

- bonifier le PIIA sur les grandes propriétés à caractère institutionnel dans les zones S16-024, S16-031 et S16-032 et le pavillon H du Cégep de Saint-Laurent;
- modifier les dispositions de stationnement pour l'usage école et lieu de culte;
- préciser la façon de calculer certains rapports dans la zone S16-031.

Certaines de ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire et peuvent affecter l'ensemble du territoire.

Le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-145 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage vise à :

- clarifier des ambiguïtés relevées dans le libellé de certains articles;
- ajuster certaines dispositions recensées au cours des dernières années et qui posent un problème d'application;
- actualiser certaines normes désuètes, de corriger des erreurs de transcription et d'ajuster le délai de validité des résolutions de dérogations mineures.

Certaines de ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire et peuvent affecter l'ensemble du territoire.

En vertu de l'arrêté ministériel 2021-102 du 5 février 2021, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Ainsi, toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, **pendant 15 jours, du 10 au 24 novembre 2021** inclusivement, afin que le conseil puisse en apprécier la valeur avant de rendre une décision. Pour toute question relative à cette procédure veuillez téléphoner au 514 855-6000 poste 4093.

Les commentaires écrits peuvent être soumis par courriel à l'adresse suivante : saintlaurent@ville.montreal.qc.ca ou par courrier au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent (Québec) H4M 2M7.

Les documents d'information relatifs au projet de règlement sont disponibles pour consultation à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/articles/consultations-publiques-virtuelles-saintlaurent>.

Une présentation publique virtuelle sera organisée en novembre 2021. Plus de détails sur la tenue de cette présentation publique virtuelle ainsi que sur les premiers projets de règlement seront disponibles sur le site internet de l'Arrondissement à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/articles/consultations-publiques-virtuelles-saint-laurent>.

Fait à Montréal,
Le 10 novembre 2021.

Benoît Turenne
Secrétaire du conseil d'arrondissement substitut